

ENTRE NOUS

comité des usagers

CRDI Montérégie-Est

Janvier 2012, Volume 5, no 1

NOS TITRES :

PHILOSOPHIE ET VALEURS DU CRDI: CODE 2

LES BIENS ET SERVICES COUVERTS PAR LA RESSOURCE 2

LES BIENS ET SERVICES ASSUMÉS PAR L'USAGER 2

LE RÉGIME ÉPARGNE-INVALIDITÉ (REÉI) 3

IL, ELLE VEUT VIVRE EN APPARTEMENT 3

ATELIER SUR L'HYGIÈNE ET LA SEXUALITÉ 3

SUIVI DES APPRENTISSAGES, OUTIL PRÉPARÉ PAR SRSOR 4

SOMMAIRE :

- Philosophie et valeurs
- Biens et services couverts et non couverts
- Vivre en appart!!
- Atelier sur l'hygiène et la sexualité

MOT DE LA PRÉSIDENTE

Nous voici arrivés presque à la fin de cet été qui nous a gratifiées de semaines de pluie, mais aussi de semaines ensoleillées et chaudes à souhait. Nous espérons que vous avez pu en profiter pour prendre l'air du temps, pour déposer un moment vos préoccupations et trouver un peu de détente. Nous savons que ce n'est pas toujours facile à faire, d'autant plus que les enfants sont en congé d'école et que les services pour les adultes ferment aussi pendant trois semaines en cours d'été.

La dernière année a été pour nous des plus actives et celle qui commençait en début d'avril promet de tenir les membres du comité assez occupés au cours des prochains

mois. Nous serons en effet les hôtes du Congrès 2012 de l'Association québécoise pour l'intégration sociale qui se tiendra à l'Auberge des Seigneurs à St-Hyacinthe. Ce gros projet s'ajoute aux affaires courantes, pourrait-on dire, pour tenir notre coordonnatrice et nos bénévoles actifs tout au long de l'année.

Nous ne négligerons pas pour autant les activités courantes inscrites à notre plan d'action et recevrons avec plaisir vos appels pour toute question ou pour tout soutien qui vous serait nécessaire. N'hésitez pas à appeler Sylvie, la coordonnatrice, qui vous rappellera dès que possible si elle ne peut prendre votre appel sur el champ. Vous recevrez avec le

présent envoi la liste des activités prévues d'ici décembre: nous espérons qu'elles sauront vous intéresser. Pour notre part, nous serons contents de vous y rencontrer et de vous entendre nous faire part de vos commentaires, insatisfactions, questionnements, etc.

Lucille Bargiel



2012: LE CONGRÈS DE L'ASSOCIATION POUR L'INTÉGRATION SOCIALE (AQIS)

Le comité des usagers du CRDI sera l'hôte du congrès annuel de l'AQIS en 2012. Pour ceux qui l'ignorent, l'AQIS a été fondée en 1951 (60 ans) par « des parents soucieux du bien-être et de l'avenir de leur enfant ». C'est un organisme qui a pour mandat la promotion et la défense des droits des personnes

présentant une déficience intellectuelle ainsi que de leur famille.

Le dernier congrès de l'AQIS s'est tenu à Rimouski en mai 2011. Plus de 400 participants, parents, personnes ayant une déficience intellectuelle, intervenants, ont assisté aux ateliers et aux conférences.

En tant qu'hôte, le comité des usagers participe à l'élaboration et au choix des ateliers qui seront présentés. Le comité tient compte de son expérience auprès des parents dans ses propositions d'ateliers. Nous espérons vous voir en grand nombre.

PHILOSOPHIE ET VALEURS DU CRDI: CODE D'ÉTHIQUE

La Loi sur les services de santé et services sociaux exige que tous les établissements du réseau se dotent d'un code d'éthique. Ce document sert à préciser les droits des usagers, les pratiques et la conduite des personnes qui travaillent auprès des usagers.

Le code d'éthique fait entre autres la promotion des droits des usagers en leur assurant une certaine protec-

tion tout en responsabilisant ceux qui œuvrent au CRDI.

1- Le droit à la dignité:

- * Valeur intrinsèque de la personne inviolable et digne de respect.
- * Donner une image positive de la personne
- * Respecter l'intégrité physique et psychologique de la personne

2- Le droit à l'expression et à la prise de décision:

- * Considérer la personne comme un interlocuteur valable
- * Favoriser la communication et la prise de décision par la personne

3- Le droit à l'information:

- * Informer la personne et la soutenir

4- Le droit à la confidentialité:

- * Respecter la vie privée de la personne

5- Le droit à la propriété:

- * Respecter ses biens et lui en faciliter l'accès

6- Le droit à l'intimité:

- * Respecter ses choix

LES BIENS ET SERVICES COUVERTS PAR LA RESSOURCE

En tant que parent ou représentant d'un usager hébergé en *famille d'accueil* (RTF) ou en *ressource intermédiaire* (RI), nous avons des incertitudes quant aux dépenses assumées par la ressource et celles assumées par la personne hébergée.

Voici pour vous aider à vous y retrouver la liste des frais couverts pour un usager de 18 ans et plus:

- . L'accès à un téléphone commun
 - . Un milieu de vie adapté aux besoins de la personne, offrant différentes aires communes meublées
 - . Une chambre simple comprenant un mobilier, un lit avec matelas, lampe
 - . Literie complète
 - . Serviettes et débarbouillettes
 - . Papier mouchoir et papier hygiénique
 - . Savon, dentifrice, shampoing (produits spéciaux au frais de l'utilisateur)
 - . Lavage et entretien de la chambre et vêtements
 - . Repas et collations santé en tenant compte des diètes le cas échéant
 - . Produits pharmaceutiques de base: trousse de premiers soins, analgésique, onguent
- Attention**, il y a un protocole à suivre pour l'administration des médicaments non prescrits.

La ressource d'hébergement et le CRDI sont liés par un contrat qui précise le rôle et le mandat de celle-ci, ainsi que les biens et services qu'elle doit couvrir.

LES BIENS ET SERVICES ASSUMÉS PAR L'USAGER

- . Produits d'incontinence
- . Médicaments prescrits ou non prescrits
- . Service de barbier ou coiffeur
- . Brosse à dents, rince-bouche, produit de prothèses dentaires
- . Crème à barbe, rasoir, lame et lotion après rasage
- . Peigne, brosse, fixatif, gel et conditionneur
- . Produits de beauté antisudorifique
- . Serviettes sanitaires
- . Achat de vêtements
- . Nettoyage à sec, pressage et modifications des vêtements
- . Tabac, boissons alcoolisées
- . Abonnement aux revues et journaux
- . Frais d'installation d'un téléphone personnel et paiement du compte
- . Service personnel de câblodistribution et location d'appareil (radio, téléviseur etc.)
- . Repas que l'utilisateur commande de l'extérieur (si la ressource prend cette initiative, l'utilisateur ne paie pas)
- . Autres articles nécessaires aux besoins personnels de l'utilisateur dont les orthèses et prothèses.

Certains équipements de réadaptation, peuvent être couverts par l'établissement. C'est auprès de votre éducateur de référence que vous pouvez obtenir ces informations.

LE RÉGIME ENREGISTRÉ D'ÉPARGNE-INVALIDITÉ

Le gouvernement fédéral lançait le régime d'épargne-invalidité (REÉI) en décembre 2008 afin d'aider les personnes handicapées et leur famille à épargner pour l'avenir.

Ce régime est assorti de la *Subvention canadienne* et le *Bon canadien* pour l'épargne invalidité qui sont versés dans le REÉI. Les montants sont établis en tenant

compte du revenu familial et de la cotisation au REÉI, jusqu'à une valeur maximale de 3 500\$ par année.

Qui a droit au REÉI? Toute personne de 60 ans et moins qui est admissible au crédit d'impôt pour personnes handicapées et qui a le statut de résident canadien. La cotisation annuelle au REÉI n'est pas

limitée comme pour le REER, mais la limite cumulative est de **200 000\$**.

Un changement important a été apporté au régime depuis juillet 2011. Les parents ou grands-parents pourront demander qu'à leur décès, leur régime enregistré épargne-retraire (REER), leur fonds enregistré de revenu de retraite (FERR), leur régime de pension agréé (RPA) soient

transférés, libres d'impôt, dans le REÉI, d'un enfant ou d'un petit-enfant qui est financièrement à leur charge.

Pour obtenir plus de renseignements, vous pouvez consulter le site Internet Ressources humaines et Développement des compétences [Canada.ca](http://Canada.ca/www.epargneinvalidite.gc.ca)

\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$

IL, ELLE, VEUT VIVRE EN APPARTEMENT!!!

Nos enfants, nous les voulions le plus possible intégrés et autonomes, les voilà jeunes adultes en quête d'indépendance.

Pour un certain nombre d'entre eux, vivre en appartement devient un projet de vie. Le CRDI s'est penché sur ce dossier et a mis de l'avant son programme de logement à soutien gradué, qui s'adresse aux usagers qui

présentent les attributs et les capacités conformes à ce programme.

«Les usagers qui intégreront ce programme, recevront des services d'accompagnement et de soutien dans les apprentissages à la vie autonome. Ce soutien sera offert avec une intensité ajustée en fonction de leurs besoins, en vue de favoriser l'acquisition des capacités nécessaires à

la plus grande autonomie possible. Il réaliseront leur intégration à la vie en logement par un processus d'apprentissages intensifs visant l'accomplissement des activités de la vie quotidienne, et cela, directement dans leur logement personnel.»

De leur côté, Les services de Réadaptation du Sud-Ouest et du Renfort (SRSOR) ont une grille de suivi des appren-

tissages, « *J'veux vivre en appart* » La grille est divisée par thème ou objectifs portant sur la prise en charge d'un budget, la planification et préparation des repas, l'entretien ménager, les règles de sécurité et d'urgence et plus encore.

Et pour ceux qui n'iront pas en appartement, il faudra repenser nos modèles résidentiels en réponse à leurs besoins.

ATELIER SUR L'HYGIÈNE ET LA SEXUALITÉ

Le comité des usagers souhaite organiser un atelier sur l'hygiène et la sexualité. L'atelier s'adressera aux seuls usagers, l'invitation leur est donc adressée.

D'autre part, nous avons demandé la collaboration des intervenants afin qu'ils identifient les personnes susceptibles d'être intéressées par

cet atelier.

L'atelier sera donné par une sexologue professionnelle qui a aussi une formation en éducation spécialisée et qui connaît bien les problématiques de la déficience intellectuelle et des troubles envahissants du développement. Elle a entre autres construit un programme d'ac-

tivités expliquant les étapes d'une relation amoureuse.

La date de la tenue de l'atelier n'est pas encore déterminée, sauf si ce n'est que le comité souhaiterait qu'elle ait lieu durant la Semaine de la déficience intellectuelle en mars 2012.



N'HÉSITÉZ PAS À NOUS CONTACTER

COMITÉ DES USAGERS

255, RUE CHOQUETTE

BELOEIL (QUÉBEC) J3G 4V6

Téléphone : 450 446-7477 # 2400

1 866 446-3006

Télécopie : 450 446- 6776

Courriel:

COMITE.USAGERS@CRDIME.QC.CA

ÉLECTIONS 2012

**LE COMITÉ DES USAGERS EST EN
PROCESSUS D'ÉLECTIONS**

SI VOUS ÊTES INTÉRESSÉS

**VOUS N'AVEZ QU'À SOUMETTRE VOTRE
CANDIDATURE EN REMPLISSANT LE
FORMULAIRE**



Qui peut faire appel au comité des usagers?

- ◆ Toute personne qui s'intéresse au bien-être d'un ou de plusieurs usagers du CRDI Montérégie-Est peut s'adresser au comité des usagers.
- ◆ Les usagers, les parents et les proches peuvent obtenir de l'aide dans leurs démarches auprès de l'établissement.
- ◆ Vous pouvez laisser un message sur la boîte vocale du comité et nous communiquerons avec vous dans les meilleurs délais.
- ◆ Vos questions, vos observations, votre expérience sont précieuses pour le bien-être de l'ensemble des usagers.

ÊTRE MEMBRE DU COMITÉ

Être disponible pour 8 à 10 rencontres par année, généralement le soir, et généralement au Complexe multiprogramme de St-Hubert

Participer occasionnellement à d'autres rencontres en sous-comité pour :

- l'étude de certains dossiers, dont les orientations et l'offre de services du CRDI
- la préparation de soirées d'information ou d'une journée colloque pour les parents, représentants et usagers

Le comité est là pour RENSEIGNER, PROMOUVOIR, ÉVALUER, DÉFENDRE, ACCOMPAGNER les usagers

LE MANDAT DU COMITÉ

Le comité des usagers existe en vertu de la Loi des services sociaux et des services de santé. Afin de permettre des mécanismes de représentation des usagers.

Il est le porte-parole officiel des usagers auprès des instances de l'établissement.

Il veille à ce que les usagers soient traités en reconnaissance de leurs droits et libertés, avec respect et dignité. (article 212)

